

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

31 JUIL. 2025

Arrêté du fixant la composition du jury des concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2026

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2026,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Eric LAURENT, administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury des concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par M. Louis HUMEAU, inspecteur régional de 3^e classe, membre du jury repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	Carole	CARREY	Inspectrice des douanes et droits indirects
M.	Anthony	FREZZA	Inspecteur des douanes et droits indirects
M.	Johnny	GARDIE	Inspecteur des douanes et droits indirects
M.	Louis	HUMEAU	Inspecteur régional de 3 ^e classe des douanes et droits indirects
Mme	Dorothee	PLACE	Inspectrice des douanes et droits indirects

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **31 JUIL. 2025**

Le ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

S. ROUMEAU